



LA MALADIE D'AUJESZKY SUR LE SANGLIER



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fédération Départementale **des Chasseurs**
des Alpes-Maritimes

LA MALADIE D'AUJESZKY

POINTS CLEFS

- **Maladie virale** (Herpesvirus) du Porc et du sanglier (espèces réservoirs) et des carnivores (chiens notamment).
- Contamination par les **sécrétions bucco-nasales et génitales**, le lait, les cadavres, le sang et les abats.
- Peut être **mortelle pour de jeunes sangliers** mais pas pour les adultes.
- **Mortelle** pour les carnivores (dont les chiens).
- **Non transmissible à l'homme** (souche Européenne).



LE SANGLIER

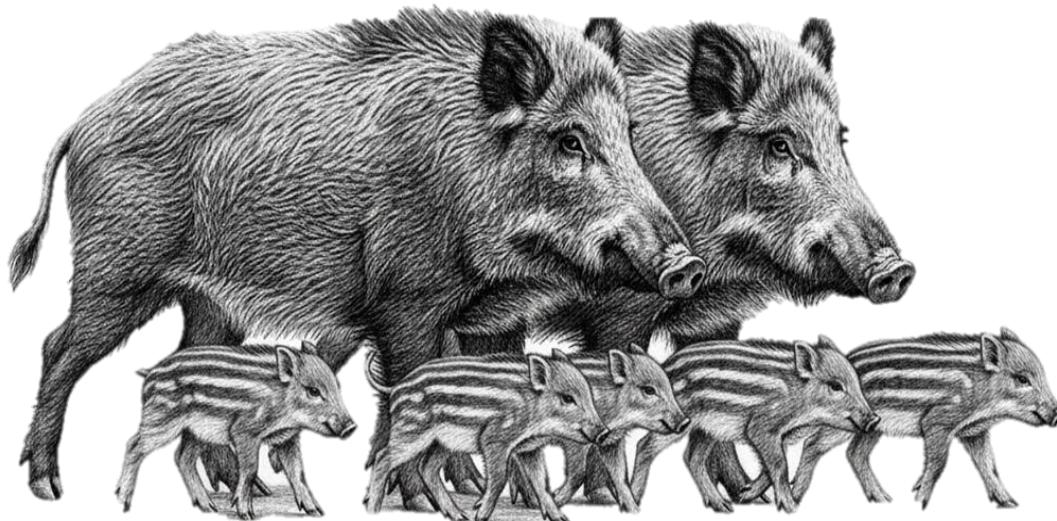
LA MALADIE D'AUJESZKY



*Liberté
Égalité
Fraternité*



- **Un sanglier contaminé le reste toute sa vie** mais ne transmet le virus que lors de phases de stress (rut, déficience physique, alimentations, etc....).
- C'est **uniquement pendant cette phase de stress** qu'il devient **secréteur** (contagieux) et que les chiens peuvent être contaminés.



LA MALADIE D'AUJESZKY

NATURE DU VIRUS ET SENSIBILITÉ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Famille : **Herpesviridae**

- Réservoir principal : **sanglier et porc domestique**

Fragile dans le milieu extérieur mais peut survivre dans les déjections par temps froid.

- **Sensible également à:**
 - **la chaleur** (inactif quelques minutes à 60°C – totalement détruit à cuisson)
 - aux **détergents et désinfectants courants.**
 - au **dessèchement.**
 - aux **UV.**

LA MALADIE D'AUJESZKY

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CLASSIFICATION LSA : CDE

pour les suidés d'élevage

Catégorie E : Déclaration obligatoire - Surveillance

Catégorie D : Certificats sanitaires / Conditions spécifiques pour les mouvements et Contrôles à l'importation

Catégorie C : Restrictions de mouvements - Programmes de surveillance ou d'éradication ciblés

POUR LES CHIENS

- Maladie animale réglementée d'intérêt national
- Annexe I de l'arrêté du 03 mars 2022
listant les maladies animales réglementées d'intérêt national par espèce à l'encontre desquelles il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures nationales.

- Les espèces concernées : Camélidés / Cervidés ovins-caprins / équidés /

LA MALADIE D'AUJESZKY

ASPECTS CLINIQUES



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

• CHEZ LES SUIDÉS

◆ Les jeunes plus sensibles

Troubles nerveux : tremblements, convulsions

Mortalité très élevée et rapide

◆ Truies / verrats / sanglier

Avortements Retours en chaleur

Souvent peu ou pas de signes généraux

◆ Porcs en engrangissement

Troubles respiratoires : toux, jetage

Abattement, fièvre

Baisse des performances

• CHEZ AUTRES ESPÈCES (CHIENS, CHATS, RUMINANTS)

◆ Prurit intense (grattage violent)

◆ Troubles nerveux : tremblements, convulsions

◆ Issue toujours mortelle

◆ Pas de transmission entre ces espèces

◆ **se transmet principalement par :**

◆ Contact direct avec suidés infectés

◆ Voie respiratoire (aérosols)

◆ Voie orale (ingestion de tissus contaminés)

**NON
TRANSMISSIBLE À
L'HOMME**

LA MALADIE D'AUJESZKY

ASPECTS CLINIQUES

Les premiers signes de la maladie d'Aujeszky apparaissent généralement **2 à 6 jours après l'infection.**

- Des changements soudains de comportement
- Un état d'abattement et de fatigue générale
- De l'anxiété et de l'agitation
- Une perte d'appétit

De l'agressivité inhabituelle

Des troubles de l'équilibre (ataxie)

Des tremblements et des convulsions

Une paralysie progressive, notamment du pharynx entraînant des difficultés de déglutition

Très vite, d'autres symptômes plus spécifiques se manifestent :

- Des démangeaisons intenses, particulièrement au niveau de la tête et du cou
- Un grattage frénétique pouvant aller jusqu'à l'automutilation
- Une salivation excessive (hypersalivation)
- Des difficultés respiratoires
- Des vomissements et de la diarrhée

**MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
VU SA SIMILITUDE AVEC LA RAGE**

LA MALADIE D'AUJESZKY

TRAITEMENT - PRÉVENTION



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRAITEMENT

- Pas de traitement curatif spécifique
- Traitement symptomatique (vain)
- Evolution très rapide et est presque toujours fatale en 24 à 48 heures.

PRÉVENTION

Vaccination

- Pas encore de vaccin spécifique pour les chiens
- Utilisation possible du vaccin initialement conçu pour les porcs, (Non commercialisé en France)
- via la **cascade vétérinaire, par autorisation temporaire d'utilisation par le vétérinaire, sous sa responsabilité**
- Les effets secondaires sont rares et peu graves mais **l'efficacité du vaccin chez les chiens n'est pas encore pleinement démontrée** .

LA MALADIE D'AUJESZKY

TRAITEMENT - PRÉVENTION



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉVENTION COLLECTIVE

Par les chasseurs

- Régulation des populations par la chasse et surveillance de la faune sauvage
- Élimination sécurisée des viscères et carcasses de sangliers
Interdiction d'abandonner les restes sur le terrain !
- Formation sur les risques et les bonnes pratiques, diffusion des informations sur la maladie
- Limitation du nombre de chiens utilisés lors des chasses et Interdiction de laisser les chiens en liberté dans les zones connues à risque.
- Nettoyage et désinfection du matériel de chasse et lavage des mains et des vêtements après contact avec des sangliers

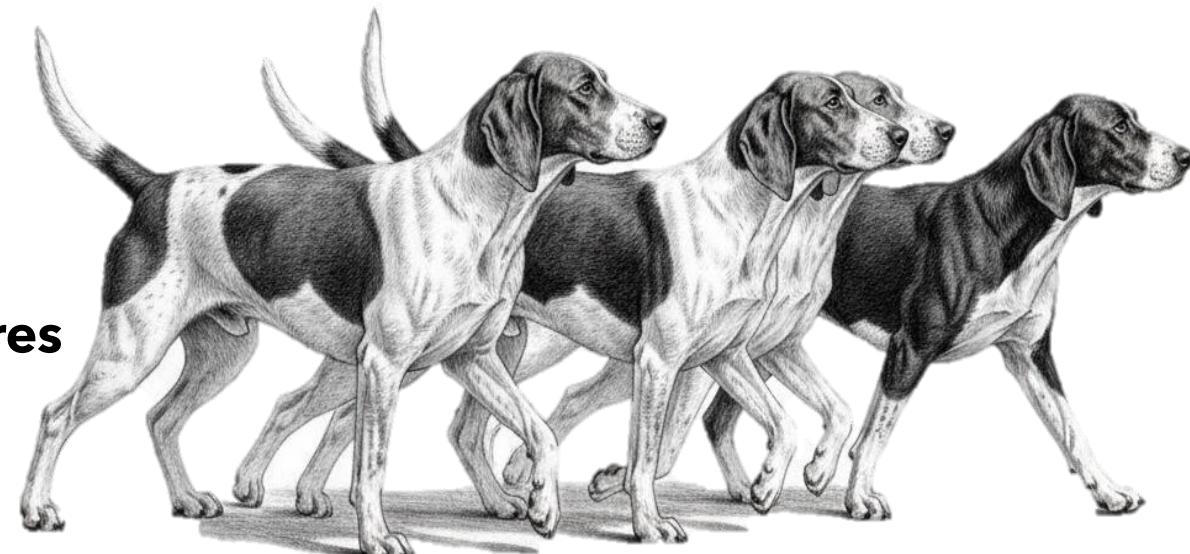
 La prévention reste la meilleure approche pour protéger les chiens



LES CHIENS

COMPORTEMENTS À RISQUES POUR LES CHIENS :

- **Consommation** de viscères et de viande crue de sanglier.
- **Morsures ou léchage des plaies du groin** ou des organes génitaux des sangliers.
- **Blessures** occasionnées par les sangliers.
- Par contact indirect via du matériel ou de la terre souillée par du **sang ou autres matières contaminantes**.



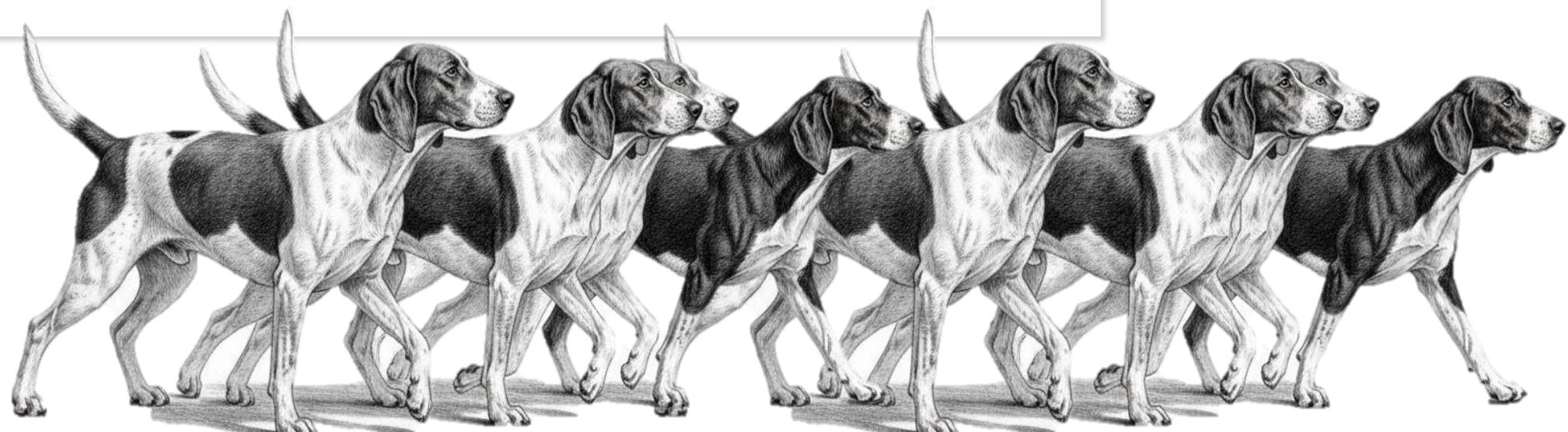
LA MALADIE D'AUJESZKY

TRAITEMENT - PRÉVENTION

LA PRÉVENTION RESTE LA MEILLEURE APPROCHE POUR PROTÉGER LES CHIENS



Liberté
Égalité
Fraternité



LA MALADIE D'AUJESZKY

EN FRANCE

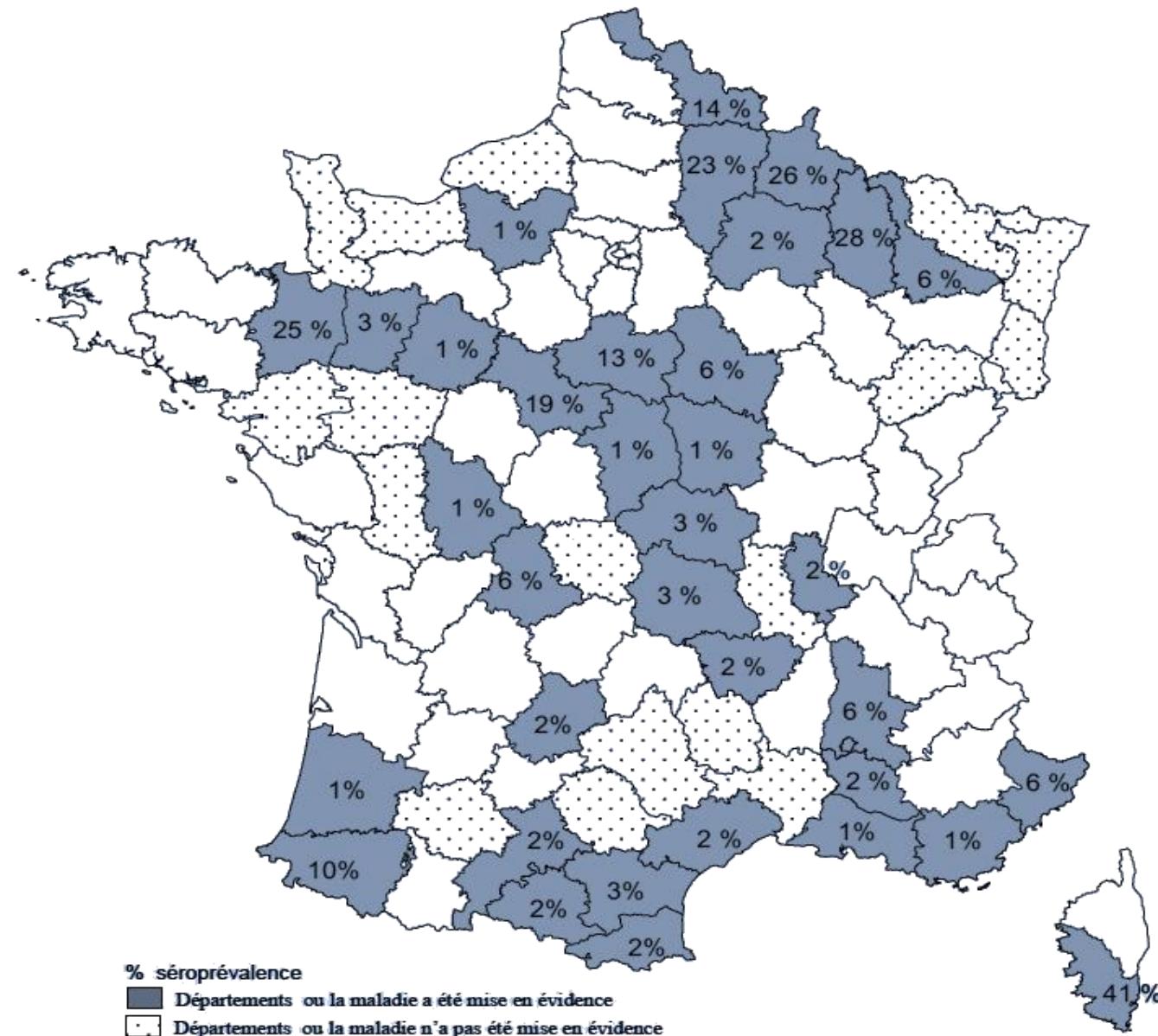


PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Représentation de la séroprévalence de la maladie d'Aujeszky chez les sangliers en France de 2000 à 2003 [Boué et al., 2003]



LA MALADIE D'AUJESZKY

LES ALPES-MARITIMES

SANGLIER RÉSULTATS ÉTUDE MALADIE
D'AUJESZKY 2016-2017



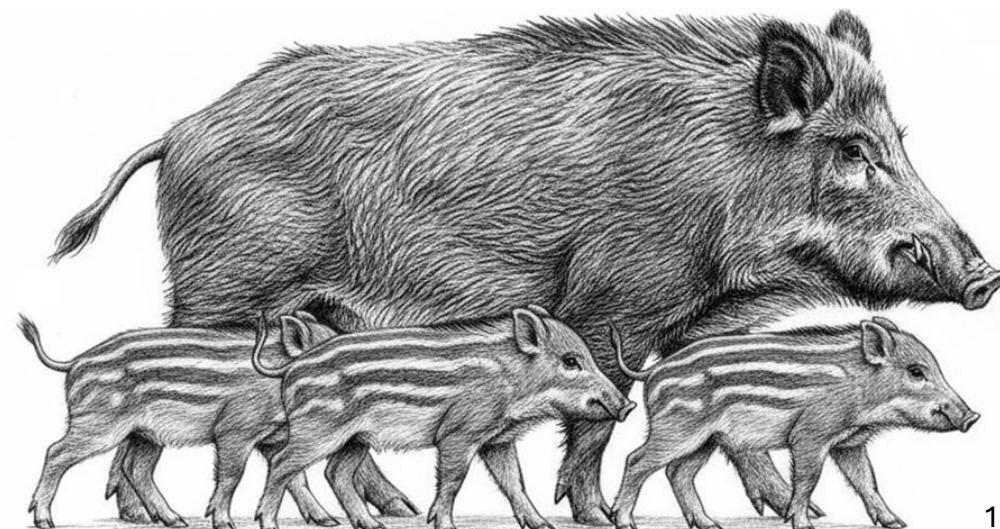
LA MALADIE D'AUJESZKY

LES ALPES-MARITIMES



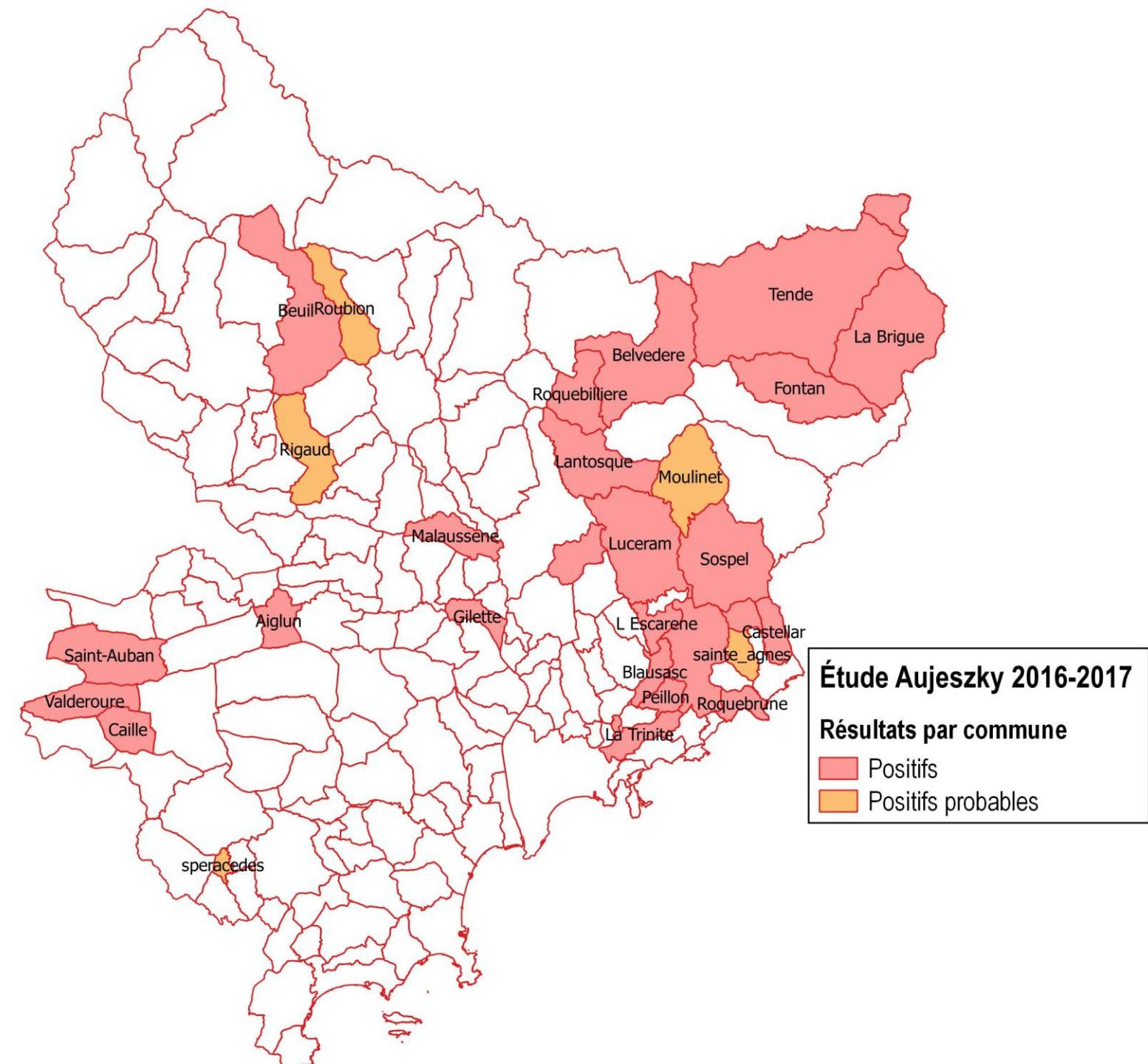
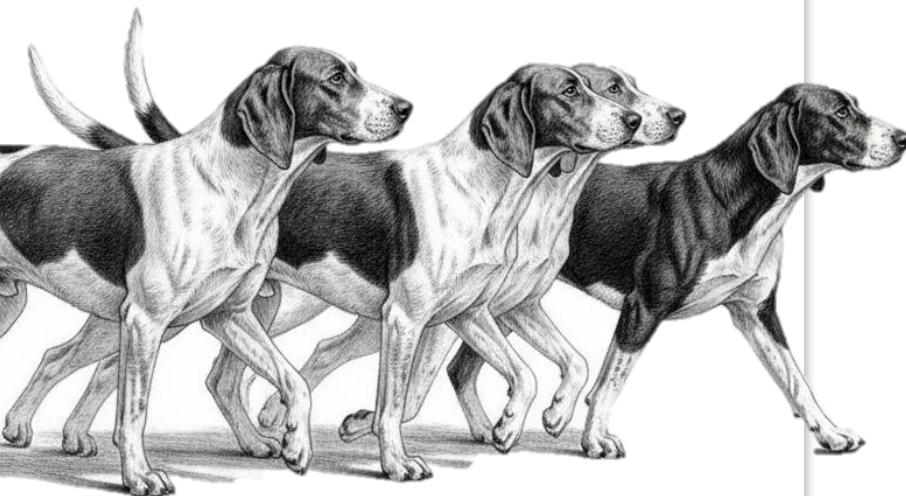
ÉTUDE MALADIE D'AUJESZKY 2016/2017 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Prélèvements reçus	657
Prélèvements inexploitables	128 19 %
Analysés	529 100 %
Négatifs	469 88 %
Positifs	41 8 %
Positifs probables	19 4 %



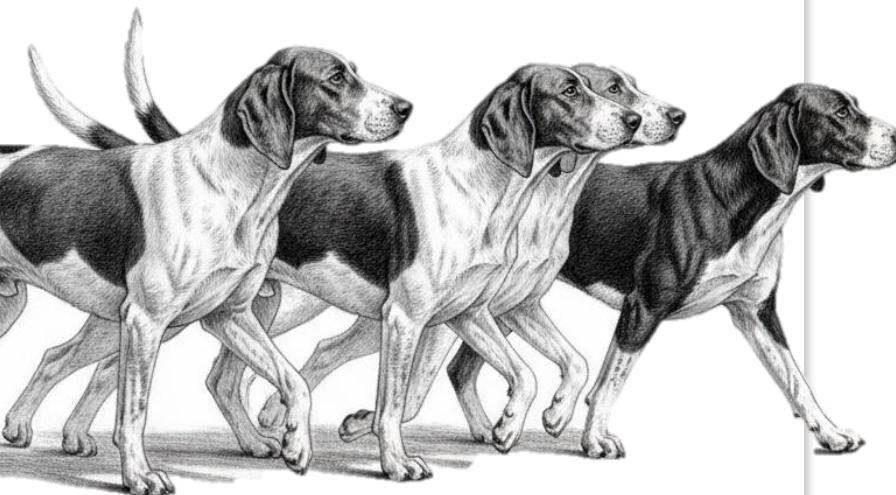
LA MALADIE D'AUJESZKY

ALPES - MARITIMES

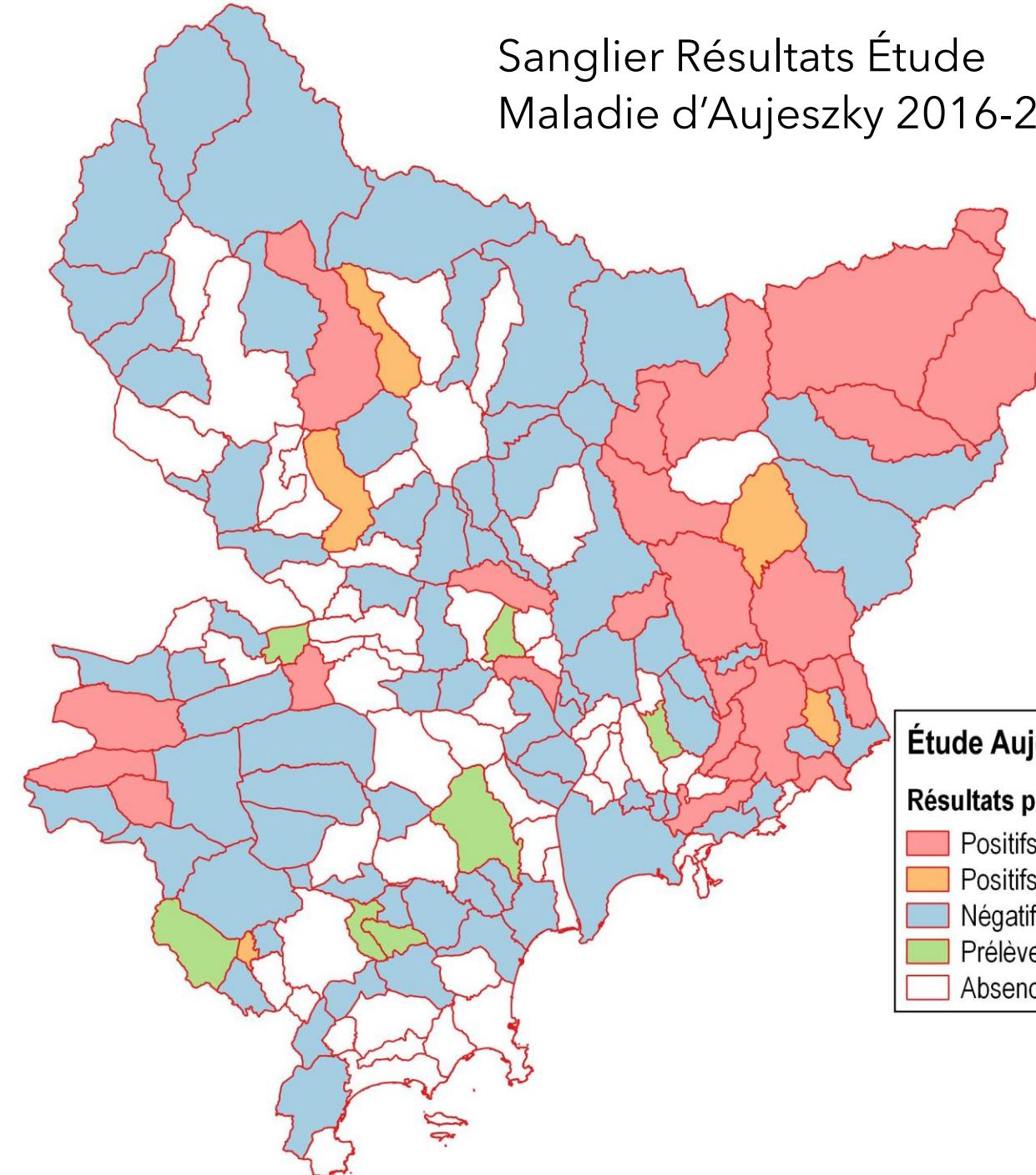


LA MALADIE D'AUJESZKY

ALPES - MARITIMES



Sanglier Résultats Étude
Maladie d'Aujeszky 2016-2017



LA MALADIE D'AUJESZKY

2 0 2 6

LA FÉDÉRATION DU 06 EN ACTION

- Organisation de la réunion d'information du 21 janvier à destination de tous les chasseurs du département.
- Collaboration avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Personnes (DDPP) pour la prise d'information sur la maladie.
- Lancement d'une campagne de prélèvements et d'analyses des sangliers sur la zone ESOD dès le 6 janvier 2026.

ESOD : Espèce susceptible d'occasionner des dégâts



LA MALADIE D'AUJESZKY

2026

LA FÉDÉRATION DU 06
EN ACTION

Suite aux décès des chiens fin décembre, décision FDC06 d'échantillonner des sangliers prélevés sur la zone ESOD.

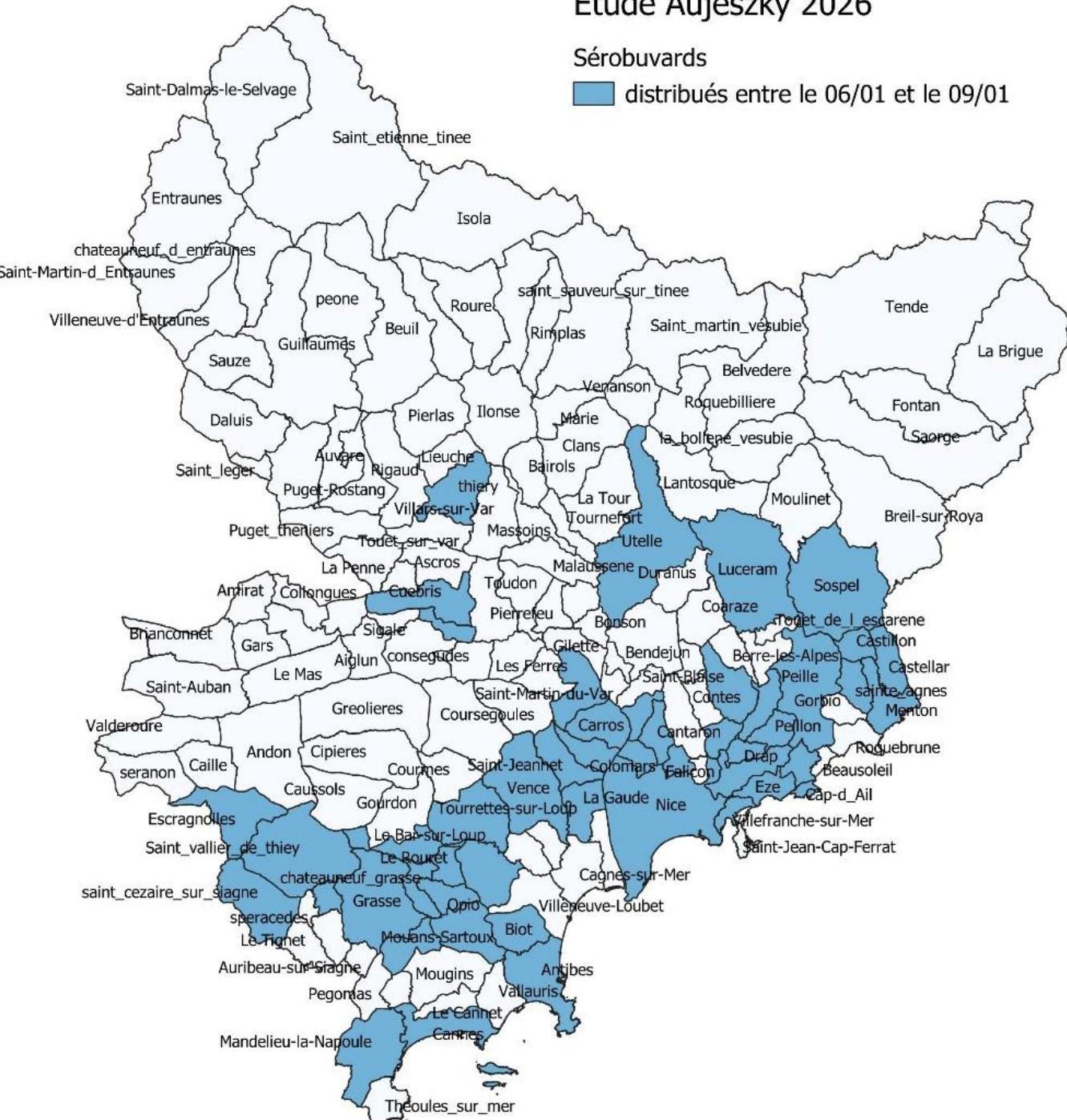
Répartition actuelle sur la distribution de Sérobuvards.



Etude Aujeszky 2026

Sérobuvards

■ distribués entre le 06/01 et le 09/01



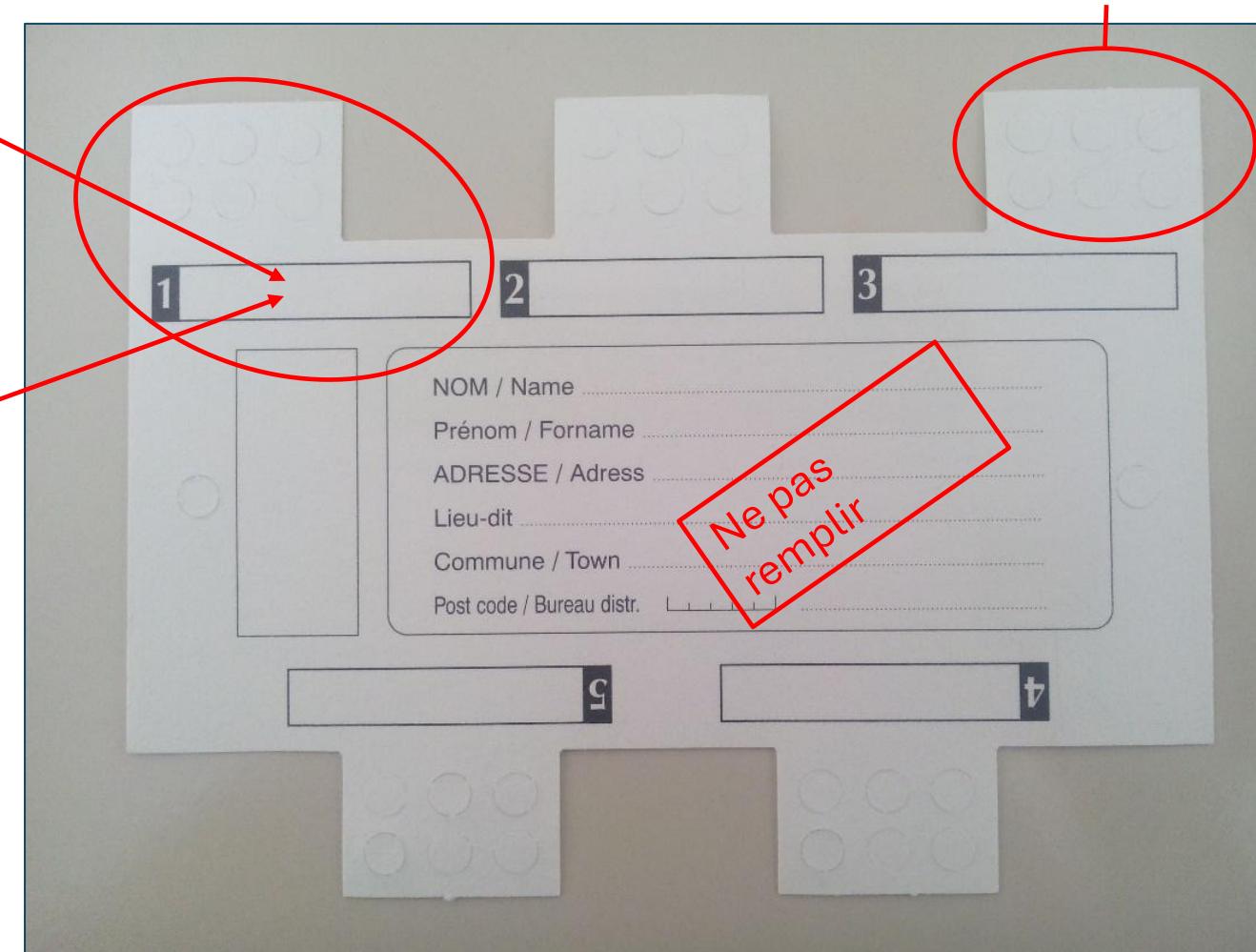
LA MALADIE D'AUJESZKY

UTILISATION DES SÉROBUVARDS

En cas de découpe d'un talon prendre avec la case numérotée correspondante

Dans la case correspondante écrire :
- la date
- la commune de prélèvement
- Le sexe de l'animal

1 prélèvement = 1 sanglier = 1 talon = 6 pastilles imbibées de sang



LA MALADIE D'AUJESZKY

ACTIONS MENÉES ET PERSPECTIVES FDC 06

- **Dès réception de tous les Sérobuvards distribués, transmission des échantillons** au laboratoire pour analyses (Laboceia Ploufragrand département 22).
- A la réception des résultats :
 - Restitution de l'information auprès des chasseurs.
 - **consultation du service vétérinaire** de la FNC pour une analyse de la situation et des suites à donner



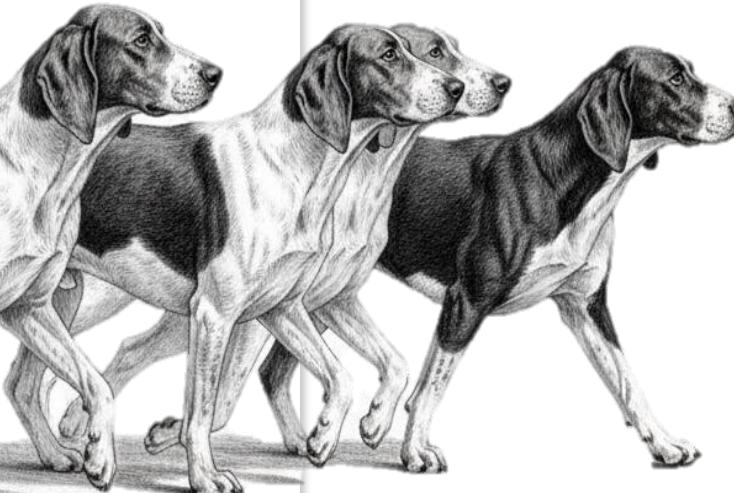
LA MALADIE D'AUJESZKY

2026

LA FDC06 SE MOBILISE POUR L'AVENIR

Saison cynégétique 2026-2027 :

- **Généralisation** des analyses à l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.
- Action engagée auprès de la FNC afin de disposer d'éléments supplémentaires relatifs à la vaccination des chiens.



Fédération Départementale **des Chasseurs**
des Alpes-Maritimes

REMERCIEMENTS



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Fédération Départementale des Chasseurs
des Alpes-Maritimes**

